



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/46/8
27 septembre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Quarante-sixième session
Genève, 18 octobre 1999
Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET AU DÉVELOPPEMENT

**Développement progressif du droit commercial international :
trente-deuxième rapport annuel de la Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**

Note du secrétariat de la CNUCED

Le secrétariat de la CNUCED appelle l'attention sur le rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-deuxième session, qui s'est tenue à Vienne du 17 mai au 4 juin 1999 (A/54/17).

Conformément au paragraphe 10 de la section II de la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, ce rapport est présenté au Conseil du commerce et du développement pour observations ou recommandations.

Le secrétariat de la CNUCED mettra à la disposition des participants à la session un nombre limité d'exemplaires de ce rapport, dans les versions linguistiques qu'il aura reçues.
